Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 6

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On propose de même le conflit de la vérité et de la justice, en particulier devant un tribunal. Puis on fait porter l'examen expérimental sur toute la conduite par des questions appropriées ; ainsi, donnez un exemple où vous manquez à la vérité dans les conversations, en racontant des faits où vous avez été présents et acteurs ; — entre camarades, dans les relations de chaque jour ; — en classe, entre condisciples ; — envers les maîtres ; — entre Eclaireurs. Chacun apporte un exemple qu'il présente par écrit : tous les détails de la vie sont passés en revue ; les Eclaireurs apprennent à se rendre compte de leurs manquements et des causes de leurs erreurs.

L'enquête doit se poursuivre à travers toute la vie sociale. L'examen portera sur les questions suivantes : Quand manque-t-on à la vérité dans les magasins, en achetant ou en vendant ? — Quand est-on infidèle à la vérité dans tel ou tel métier ?... etc.

Il est facile de soutenir l'attention et l'effort pendant plusieurs mois. Le résultat sera sûrement une plus grande fidélité à la vérité. H. Savoy.

AVIS

Les statuts de la Société fribourgeoise d'éducation prévoient le paiement d'une cotisation annuelle d'un franc. Elle n'a pas été perçue l'an passé. En conséquence, il sera perçu, cette année, une double cotisation, soit *deux francs*. Chaque instituteur, chaque institutrice tiendra à cœur de verser cette minime somme, qui permet à notre Société de subsister et de remplir fidèlement son but : maintenir vivante l'idée chrétienne dans l'école fribourgeoise et chez ses maîtres, promouvoir le progrès dans la tradition cantonale et selon l'esprit des aïeux. Nous espérons que, comme par le passé, de nombreux ecclésiastiques, des magistrats, des députés, tous les amis de l'instruction non seulement primaire, mais secondaire et supérieure, voudront faire partie de la Société fribourgeoise d'éducation. Les cartes de remboursement seront envoyées dans le courant d'avril.

Enseignement professionnel

Les cours professionnels de perfectionnement pour apprentis des métiers ont pris depuis quelques années, dans toute la Suisse, une très grande extension, et, dans nombre de localités, on se plaint de manquer de personnel enseignant ayant la formation requise.

Le *Technicum de Fribourg* qui a déjà organisé, avant la guerre, une dizaine de cours d'instruction pour la formation de maîtres de dessin, a décider d'en organiser de nouveau un dont le programme vient d'être approuvé par le Département fédéral de l'Economie publique. Le programme prévoit deux cours de trois mois d'été. Le premier cours, dit « Cours d'introduction », aura lieu du 17 avril au 14 juillet prochain. Le deuxième cours, spécialement consacré aux métiers du bâtiment, aura lieu en été 1924 et seuls les participants ayant suivi avec succès le premier cours y seront admis. Le Technicum de Fribourg enverra le programme sur demande.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle, *jeudi 3 mai, à 2 ½ heures,* à la Villa Miséricorde. — Il n'y aura pas de réunion dans le mois d'avril.